

**SG Issuer
Société Anonyme**

États financiers et Rapport du Réviseur d'entreprises agréé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

**33, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B121.363**

Ce rapport est une traduction de la version anglaise des états financiers et du rapport de gestion du Directoire. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

SG Issuer
Société Anonyme

Sommaire

Membres du Directoire	3-5
Rapport de gestion du Directoire et déclaration de gouvernance d'entreprise	6-9
Déclaration générale pour le rapport sur les états financiers	10
Rapport du Réviseur d'entreprises agréé	11-12
État du résultat global	13
État de la situation financière	14
État des variations dans les capitaux propres	15
État des flux de trésorerie	16
Notes aux états financiers	17-45

SG Issuer

**Membres du Directoire:
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Président:

M. Yves CACCLIN

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Directeurs:

Mme Sophie ROBATCHE-CLAIVE

Salariée de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense, France

M. Amaury DE BELER

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

M. Alexandre GALLICHE

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

M. Marc AUGIER

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Mme Valérie DUMORTIER

Salariée de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense, France

Mme Laetitia JOURNE

Salariée de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense, France

SG Issuer

Management et Administration

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Emetteur

SG Issuer
33, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Emetteur et Garant (le cas échéant, comme précisé dans les Conditions Finales)

Société Générale
29, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France

Arrangeur et revendeur

Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris-La Défense, France

Agent et Mandataire de sûretés

Bank of New York MELLON Corporate Trustee Services Limited
One Canada Square, London E14 5AL

Dépositaire de garanties

The Bank of New York MELLON (Luxembourg) SA
2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Agent de contrôle des garanties

The Bank of New York MELLON London Branch
One Canada Square London E14 5AL

Agent fiscal, Agent de tenue des registres, Agent de transfert et Agent d'échange

Société Générale Bank & Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Agents payeurs

Société Générale
29, boulevard Haussmann, F-75009 Paris, France

Société Générale, New York Branch
1221, avenue of the Americas, New York NY 10020, United States of America

Agent chargé des bons de souscription

Société Générale Bank & Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Conseils Juridiques*Des Emetteurs en ce qui concerne le droit anglais, français et américain*

Allen & Overy LLP

Edouard VII

26, boulevard des Capucines, F-75009 Paris, France

Des Garants en ce qui concerne le droit anglais

Allen & Overy LLP

1 Bishops Square, London E1 6AD, United Kingdom

Des Emetteurs en ce qui concerne le droit luxembourgeois

Allen & Overy Luxembourg

33, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Réviseur d'entreprises agréé

Deloitte Audit S.à r.l.

560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, Luxembourg

SG Issuer S.A.

Rapport de gestion du Directoire et Déclaration de Gouvernance d'Entreprise Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Les Directeurs (individuellement « Directeur », collectivement « Le Directoire ») de SG Issuer (ci-après « la Société ») présentent les états financiers annuels et le rapport de gestion du Directoire pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

1. ACTIVITES ET REVUE DU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES

La Société a pour objectif d'émettre des titres de créances, des obligations, des certificats (les « Titres ») avec tout type de sous-jacents incluant, sans limitation, des actions, des indices, des taux d'intérêts, des dividendes, des risques de crédit, des devises, des matières premières, des fonds, des warrants, etc., permettant aux investisseurs d'accéder aux capacités de détermination des prix de la Société Générale, qui propose un large panel de stratégies d'investissement liées à ces différentes classes d'actifs.

Au cours du second semestre 2015, la Société a reçu les autorisations nécessaires aussi bien internes que réglementaires pour pouvoir distribuer des bons de souscription (les « Warrants »).

Les Warrants sont dorénavant émis par SG Issuer en France, Belgique, Suède, Finlande, Espagne ainsi qu'au Royaume-Uni. Courant 2016, cette liste s'étoffera de 3 autres pays : Hong-Kong, les Pays-Bas et l'Italie.

Les Warrants sont des produits financiers cotés sur un marché ayant pour but de répliquer une exposition financière identique à celle d'un achat (call) ou d'une vente (put) d'actions, d'un index à un prix (strike price) ou une date prédéterminés (expiry). SG Issuer peut émettre des warrants basés sur différents types de sous-jacents comme des actions, des indices, des matières premières ou des taux de change. Il existe également différents types de warrants tels que les turbos, les « Inline Warrants », les « Reverse Convertibles », les bons quotidiens à effet de levier, les bons de jouissance, les certificats d'escompte etc., tous offrant des potentiels de remboursement et d'exposition différents aux investisseurs particuliers.

Les paiements en relation avec les Titres émis par la Société sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale. En complément, et sur demande des investisseurs, la Société peut émettre des Titres (« Titres Assortis de Sûretés ») afin de proposer une protection additionnelle aux investisseurs, en cas de défaut de la Société Générale. Les Titres émis sont gouvernés par le prospectus de base préparé par la Société Générale en tant qu'arrangeur, en particulier par les prospectus de base approuvés par la CSSF le 26 octobre 2015 ainsi que par le programme d'émission d'instruments de dette du 23 septembre 2015. Les Titres émis par la Société peuvent être vendus soit en placement privé, soit dans le cadre d'appel public.

Les paiements en relation avec les Warrants émis par la Société sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale. Les émissions de Warrants sont régies par les programmes d'émissions de Warrants et de Turbo Warrants du 4 août 2015.

La situation des activités de la Société à la date de clôture de l'exercice financier est fidèlement présentée dans le bilan ainsi que dans les comptes de perte et profit, publiés ci-après. L'augmentation du total des actifs et des dettes est due au rapide développement de l'activité d'émission d'instruments financiers. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, 15 973 Titres, dont 511 Titres Assortis de Sûretés, ainsi que 4 243 Warrants ont été émis. Le résultat de l'exercice 2015 s'élève à KEUR 380.

La Société n'a réalisé ni activité de recherche et de développement, ni exploité une succursale ou acquis des actions propres.

2. RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques liés aux investissements dans les Titres dépendent de plusieurs facteurs. Ces facteurs varient en fonction des caractéristiques des Titres émis, en particulier de la typologie des sous-jacents des Titres, de leur maturité, de leur statut « Assortis de Sûretés » / « Non Assortis de Sûretés », de leurs taux d'intérêts, de la volatilité du sous-jacent.

Pour chaque émission de Titre, la Société couvre systématiquement sa position par un Swap conclu avec la Société Générale et ayant exactement les mêmes caractéristiques que le Titre. La documentation légale et les instruments dérivés ont été mis en place pour s'assurer qu'à tout moment les actifs de la Société répliquent les passifs. En conséquence, aucun risque de marché n'est supporté par la Société.

3. DEVELOPPEMENTS FUTURS

Le Directoire n'anticipe pas de changement majeur au cours de l'exercice 2016 mais prévoit une augmentation des Titres émis au cours de l'année 2016.

4. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Conformément aux résolutions adoptées le 12 janvier 2016, Le Directoire a décidé de procéder à une augmentation de capital de la Société passant de EUR 2 000 080 à EUR 2 000 120 par émission d'une nouvelle action d'un nominal de EUR 40 et souscrite par l'actionnaire unique. A la suite de cette augmentation, le capital souscrit est composé de 50 003 actions dont le nominal reste inchangé.

Cette augmentation a résulté pour la société en une allocation d'EUR 85 295 604 d'excédent de capital.

Conformément aux résolutions adoptées le 26 février 2016, Le Conseil de Surveillance a approuvé le changement au sein du Directoire. Suite à la démission de Mme Valérie DUMORTIER, un nouveau directeur a été nommé : M. Arnaud SERRES, demeurant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92987 Paris La Défense 7, France (remplaçant ainsi, le membre sortant du Directoire).

5. DECLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Directoire de SG Issuer est déterminé à maintenir les normes de gouvernance d'entreprise appliquée au niveau de l'Union européenne et au Groupe Société Générale. Cette déclaration décrit les principes et les pratiques de gouvernance de la Société.

En conformité avec ses statuts, la Société est régie par un Directoire et supervisée par un Conseil de surveillance dédié.

5.1 Directoire

Le Directoire supervise et contrôle la gestion et les opérations de la Société et est responsable du système de gestion des risques et de contrôle interne.

Les réunions du Directoire ont lieu plusieurs fois durant l'année lorsqu'elles sont jugées nécessaires.

Le Directoire a le quorum lorsque plus de la moitié de ses membres sont présents. Une opinion soutenue par plus de la moitié des membres présents devient une décision.

Les principales tâches du Directoire sont les suivantes :

- S'assurer que la supervision de la comptabilité soit organisée et contrôlée de façon appropriée;
- Revoir et approuver les états financiers de la Société;
- Superviser et contrôler la gestion opérationnelle.

5.2 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance assure constamment le contrôle de la gestion de la Société effectuée par le Directoire. Cependant, cette surveillance ne doit en aucun cas être vue comme une intervention dans la gestion de la Société. Le Conseil de Surveillance peut mandater des comités consultatifs composés de membres du Conseil de Surveillance et/ou d'autres non membres afin de mener différentes missions. Le Conseil de Surveillance peut conférer à ces comités consultatifs l'autorité ou les mandats de façon permanente ou temporaire. Ces comités consultatifs ne peuvent pas avoir pour effet de restreindre les pouvoirs du Directoire. En 2015, le Conseil de Surveillance n'a pas créé de comité spécifique pour la Société.

5.3 Audit Interne

L'Audit Interne du Groupe Société Générale accompagne le Directoire de SG Issuer dans la supervision des activités de la Société et la sécurisation de ses opérations en effectuant des audits internes et en fournissant une assistance consultative. L'objectif de l'Audit Interne est d'ajouter de la valeur en émettant des recommandations visant à améliorer le fonctionnement de la Société. L'Audit Interne est une fonction indépendante et ses activités sont régies par des normes professionnelles de vérification interne et des règles d'éthique internationales.

La tâche principale de l'Audit Interne est d'auditer le fonctionnement de la Société sur une base régulière et d'évaluer ses contrôles internes, sa gestion des risques, et ses pratiques administratives. Les domaines à auditer sont déterminés par l'analyse des risques financiers et opérationnels projetés concernés. L'Audit Interne peut également effectuer des missions spéciales pour compte de la direction de la Société.

L'Audit Interne n'a aucune autorité directe sur les activités qu'il examine.

5.4 Contrôles de conformité

Le premier niveau de contrôles concerne l'exécution des procédures, directives et instructions établies pour assurer un fonctionnement correct et efficace de la Société. Ces contrôles sont exécutés par les équipes en charge de la production.

Le Directeur Administratif et Financier de la Société assure la coordination des clôtures comptables périodiques avec toutes les équipes impliquées, tout en effectuant un contrôle de conformité de second niveau.

5.5 Comité Nouveaux Produits

Chaque nouvelle activité de la Société est analysée et autorisée par un Comité Nouveaux Produits (New Product Committee - « NPC »). Tous les départements concernés sont représentés (opérationnel, finance, risque, normes comptables...) pour évaluer l'impact pour la Société.

5.6 Contrats de Service

La Société et plusieurs de ses fournisseurs de services (sont des filiales du groupe Société Générale) et bénéficient donc du système de contrôle interne du Groupe Société Générale.

Des Contrats de Service (« Service Level Agreements » - « SLA ») ont été signés par la Société avec SGBT Luxembourg et avec le groupe Société Générale. Les Contrats de Service régissent les relations entre les entités, ainsi que leurs obligations respectives. Les détails des prestations de services fournis par SGBT Luxembourg et Groupe Société Générale sont énumérés dans les annexes de ces contrats (entre autres, l'audit interne, les contrôles de conformité de premier niveau, le back office, la gestion des risques, la gestion de la conformité ...)

La description de la gestion des risques relative à l'information financière est décrite dans la Note 21 ci-après.

Pour le Directoire

Marc AUGIER
Membre du Directoire

Alexandre GALLICHE
Membre du Directoire

Amaury de BELER
Membre du Directoire

Déclaration Générale

Pour le rapport sur les états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

A notre connaissance, les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables en vigueur et donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance financière de SG Issuer. Le rapport de gestion du Directoire présente une vision fidèle du développement et des performances du business associés à la situation de SG Issuer, tout en y présentant les principaux risques et incertitudes afférents.

Luxembourg, le 28 avril 2016

Membre du Directoire

Pour le Directoire

A l'actionnaire unique de
SG Issuer Société Anonyme
33, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur les états financiers

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SG Issuer, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Directoire pour les états financiers

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de SG Issuer au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Directoire, est en concordance avec les états financiers et comprend les informations requises par la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, par rapport à la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Pour Deloitte Audit, *Cabinet de révision agréé*



Stéphane Césari, *Réviseur d'entreprises agréé*
Partner

Le 28 avril 2016

État du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(Exprimé en milliers d'EUR)

	Note	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés	13	1 643	1 551
Commissions et produits assimilés		-	-
Résultat net sur instruments financiers avec option à la juste valeur par le résultat	14	101 325	108 476
Résultat net sur instruments financiers détenus à des fins de transaction		-	-
Autres Produits		-	-
Total produits		102 968	110 027
Intérêts et charges assimilés	13	(86 882)	(94 463)
Commissions payées		-	-
Perte nette sur instruments financiers avec option à la juste valeur par le résultat		-	-
Perte nette sur instruments financiers détenus à des fins de transaction		-	-
Frais de Personnel	15	(146)	(211)
Autres charges opérationnelles	16	(15 560)	(15 144)
Total charges		(102 588)	(109 818)
Résultat avant impôts		380	209
Impôts sur les bénéfices	17	-	-
Résultat de l'exercice		380	209
Résultat global de l'exercice		380	209

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces états financiers.

État de la situation financière
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
 (Exprimé en milliers d'EUR)

	Note	31.12.2015	31.12.2014
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4	83 446	94 600
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		-	
- <i>Avec option à la juste valeur par le résultat</i>	5	34 193 066	23 409 519
- <i>Détenus à des fins de transaction</i>	5	2 767 202	-
Prêts et créances	6	61 675	61 701
Actifs d'impôts courants		-	-
Autres actifs	7	1 979	1 436
Total actifs		37 107 368	23 567 256
Passifs financiers au coût amorti	8	133 296	140 719
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		-	-
- <i>Avec option à la juste valeur par le résultat</i>	9	34 193 106	23 408 518
- <i>Détenus à des fins de transaction</i>	9	2 767 205	-
Autres dettes	10	3 604	6 093
Total passifs		37 097 211	23 555 330
Capital souscrit	11	2 000	2 000
Réserve légale	12	200	200
Autres réserves	12	7 533	9 466
Résultats reportés		44	51
Résultat de l'exercice		380	209
Total capitaux propres		10 157	11 926
Total capitaux propres et dettes		37 107 368	23 567 256

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces états financiers.

État des variations dans les capitaux propres

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

(Exprimé en milliers d'EUR)

	Capital souscrit	Réserve légale	Autres réserves Non disponibles	Autres réserves disponibles	Total des réserves	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2013	2 000	200	9 466	-	9 666	-	18	482	12 166
Transfert aux réserves disponibles			(1 933)	1 934	-		-	-	1
Allocation du résultat de l'exercice précédent avant distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	482	(482)	0
Dividende à l'actionnaire unique	-	-	-	-	-	-	(450)	-	(450)
Augmentation du capital résultant en une allocation de l'excédent de Capital	-	-	-	-	-	98 513	-	-	98 513
Versement d'un excédent de Capital	-	-	-	-	-	(98 513)	-	-	(98 513)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	209	209
Au 31 décembre 2014	2 000	200	7 533	1 934	9 667	-	50	209	11 926
Allocation du résultat de l'exercice précédent avant distribution des dividendes	-	-	-	(1 934)	(1 934)	-	2 144	(209)	1
Transfert aux réserves disponibles	-	-	(1 911)	1 911	-	-	-	-	0
Dividende à l'actionnaire unique	-	-	-	-	-	-	(2 150)	-	(2 150)
Augmentation du capital résultant en une allocation de l'excédent de Capital	-	-	-	-	-	92 463	-	-	92 463
Versement d'un excédent de Capital	-	-	-	-	-	(92 463)	-	-	(92 463)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	380	380
Au 31 décembre 2015	2 000	200	5 622	1 911	7 733	-	44	380	10 157

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces états financiers.

État des flux de trésorerie
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
 (Exprimé en milliers d'EUR)

	Note	31.12.2015	31.12.2014
Résultat de l'exercice		380	209
Variation des produits courus à recevoir		(2 366)	76
Variation des charges courues à payer		85 040	92 719
Total éléments non-monétaires autres que des instruments financiers à la juste valeur par le résultat		82 674	92 795
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	14	(101 325)	(107 541)
Opérations interbancaires		(15 324 948)	(2 266 864)
Opérations avec d'autres actifs et passifs financiers		15 429 117	2 460 491
Opérations avec d'autres actifs et passifs non financiers		(2 443)	4 333
Variation nette des flux de trésorerie provenant d'actifs et de passifs opérationnels		101 726	197 960
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		83 455	183 423
Versement d'un excédent de capital	*	(92 463)	(98 513)
Dividende payé		(2 150)	(450)
Flux de trésorerie des activités utilisés pour des activités de financement		(94 613)	(98 963)
Trésorerie et équivalent de trésorerie en début d'année	**	94 592	10 132
Diminution nette en trésorerie et flux de trésorerie		(11 158)	84 460
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 décembre		83 434	94 592
Les flux de trésorerie net provenant des/utilisés dans les activités opérations réelles comprenant :			
Intérêts payés		94 305	100 258
Intérêts et dividendes reçus		1 669	1 627

* Les KEUR 92 463 correspondent aux intérêts liés à l'activité de 2014 de la Société (voir Note 8). Ils ont été alloués à un compte d'excédent de capital, ce qui ne présente pas d'impact en termes de flux de trésorerie. Ce procédé a permis d'allouer le résultat opérationnel de la Société au compte de primes d'émissions, spécifiquement créé dans l'optique de renforcer sûrement et progressivement les capitaux propres de la Société dans l'éventualité où le contexte commercial, les critères des agences de notation ou les contraintes réglementaires le nécessiteraient. Si tel était le cas, la majeure partie ou l'intégralité du montant alloué resterait au sein de la Société plutôt que versé à l'actionnaire (Cette décision serait prise par l'actionnaire unique).

** La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent KEUR 247 représentant le solde du compte à découvert qui fait partie du fonctionnement normal de l'entreprise (31 décembre 2014 : KEUR 9).

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces états financiers.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

1. Informations sur la société

SG Issuer (ci-après « la Société ») est une société luxembourgeoise constituée sous forme de société anonyme (S.A.) le 16 novembre 2006 pour une durée illimitée.

A partir d'avril 2012, la Société a pour objectif d'émettre des titres de créance, des obligations, des certificats, des warrants (bons de souscription) et tout autre titre de créance ou reconnaissances de dettes ou titres financiers, assortis ou non de sûretés, avec tout type de sous-jacent incluant, sans limitation, une action de société, tout autre titre de capital ou titre autre que de capital, un indice, une devise, un taux de change, un taux d'intérêt, un dividende, un risque de crédit, une part de fonds, une action de société d'investissement, un dépôt à terme, un contrat d'assurance-vie, un prêt, une marchandise, un contrat à terme, une option, un warrant ou bons d'option, des métaux précieux alloués ou non alloués, une unité de compte, un panier ou tout autre facteur ou autre type de sous-jacents et toute combinaison de ces sous-jacents.

A cet effet, la Société peut acquérir, détenir, disposer, prêter, emprunter ou revendre, par tous moyens, incluant notamment le recours à la fiducie, au trust ou à la convention de rachat, tout type d'actifs quels que soient leurs appellations et leurs formes et assorties ou non de sûretés; notamment des instruments financiers (titres financiers: actions, parts de fonds, obligations, certificats, warrants ou bons d'option - ou contrats financiers: Swaps, options ou autres), ou tout autre titre de créance, reconnaissance de dettes ou titre de capital; de recevoir ou de consentir des prêts d'argent (y compris des prêts convertibles en actions de la Société) - au sein du groupe de sociétés auquel la Société appartient - et de fournir des garanties sous toute forme (sûretés réelles - telles que gages, nantissements, hypothèques ou autres - sûretés personnelles ou toute autre forme de garantie) pour compte propre, pour le compte du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou pour compte de tiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Le capital de la Société est intégralement détenu par Société Générale Bank & Trust S.A. (SGBT), une banque de droit luxembourgeois.

Au 31 décembre 2015, l'information financière de la Société est incluse dans les comptes consolidés de la Société Générale (ci-après « Société-Mère ultime »), dont le siège social est situé au numéro 29, boulevard Haussmann, 75009, Paris, France, qui constitue l'ensemble le plus large d'entreprises dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale.

2. Principes de Préparation

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2015 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et les interprétations adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil de Surveillance le 26 avril 2016.

2.2. Base d'établissement

Les actifs et passifs financiers liés à l'activité de la Société sont renseignés à leur juste valeur par le biais du résultat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont présentés au coût amorti.

Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- suite -

2. Principes de préparation (suite)

2.3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers sont préparés en Euro (« EUR »), qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. L'information financière dans ces états financiers est présentée en milliers d'euros (KEUR).

2.4. Estimations et jugements

L'élaboration des états financiers conformément aux exigences IFRS nécessite l'utilisation de jugements, d'estimations et la formulation d'hypothèses par la direction qui affectent l'application des politiques comptables et les montants des actifs, passifs, revenus et charges renseignés dans les états financiers. Les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes ultérieures impactées.

Les informations sur jugements comptables critiques en application des méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les états financiers sont décrites à la Note 3.

3. Principes comptables significatifs

Les principes comptables présentés ci-après ont été appliqués de manière consistante pour les exercices repris dans ces états financiers.

3.1. Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en EUR aux taux de change applicables à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur en fin d'année. Les écarts de change latents résultant de la conversion ainsi que les gains et pertes de change réalisés sur ventes ou dénouements d'actifs et passifs monétaires sont enregistrés en résultat.

Les actifs et passifs non-monétaires libellés en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date à laquelle leur valeur a été déterminée.

3.2. Information sectorielle

Les activités financières de la Société sont gérées comme une activité unique. En conséquence, les informations financières intermédiaires condensées ne comprennent pas d'information sectorielle.

3.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants et les dépôts ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois. Des découverts bancaires à vue qui sont remboursables sur demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie de la Société sont inclus comme composante de trésorerie et équivalents de trésorerie pour les besoins de l'établissement de l'état des flux de trésorerie.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

3. Principes comptables significatifs (suite)

3.4. Actifs et passifs financiers

La Société répartit ses actifs financiers dans les catégories suivantes ainsi, selon la situation appropriée :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat
 - o Avec option à la juste valeur par le résultat
 - o Détenus à des fins de transaction
- Prêts et créances

La Société répartit ses passifs financiers dans les catégories suivantes ainsi, selon la situation appropriée :

- Passifs financiers à la juste valeur par le résultat
 - o Avec option à la juste valeur par le résultat
 - o Détenus à des fins de transaction
- Passifs financiers au coût amorti

Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur et les coûts de transactions directement attribuables y sont rajoutés. Cependant, si un actif financier est reconnu par le biais du compte de résultats, les coûts de transactions sont immédiatement chargés en résultat.

La Société reconnaît initialement les créances à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres actifs financiers (y compris les actifs financiers à la juste valeur par le résultat) sont reconnus initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si elle transfère à une autre entité le droit sur les flux de trésorerie sur base d'une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif est transférée. Tout risque créé ou retenu dans un actif financier transféré par la Société est reconnu comme un actif ou passif à part.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations spécifiées dans le contrat applicable sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

Les actifs et les passifs financiers se compensent et sont présentés en montant net dans « l'état de la situation financière », si et seulement si, la Société dispose d'un droit légal de compenser les montants et a, soit l'intention de régler sur la base du montant net, soit de réaliser l'actif et de liquider simultanément le passif.

3.4.1. Actifs et passifs financiers avec option à la juste valeur par le résultat.

Ces actifs et passifs comprennent :

Instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») utilisés pour couvrir les émissions de titres (Actifs financiers à la juste valeur par le résultat);

Titres (les « Titres ») émis par la Société (« Passifs financiers à la juste valeur par le résultat »).

La Société émet à la fois des Titres Assortis de Sureté et des Titres Non-assortis de Sureté. Les Titres sont souscrits par les investisseurs à travers le groupe Société Générale en tant que chef de file au cours de la période d'émission et en tant que teneur de marché sur le marché secondaire

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

3. Principes comptables significatifs (suite)

Les instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps »), traités avec la Société Générale, sont utilisés dans un but de se couvrir contre le risque de marché découlant de son activité d'émission de titres et répliquent chaque titre émis.

La Société fournit les fonds reçus via l'émission de Titres à la contrepartie du Swap (Groupe Société Générale). La contrepartie du Swap s'engage à échanger le montant de l'émission des Titres contre la valeur de remboursement, y compris le rendement des Titres émis.

Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de bilan et renseignés dans l'état de la situation financière sous actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat.

Les revenus et charges, y compris les changements de juste valeur, sont repris dans l'état du résultat global sous « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

L'impact de l'application de la norme IFRS 13 sur les états financiers de la Société (Ajustement de valeur de crédit ou « Credit Value Adjustment (CVA) »/Ajustement de valeur de dette ou « Debt Value Adjustment (DVA) ») a été enregistré sur une base nette dans le bilan, n'ayant pas d'impact en termes de trésorerie ou de pertes et profits sur la Société (à l'exception de la marge - Bid/Ask - entre la vente de Titres et l'achat des instruments financiers dérivés. Pour l'exercice clos en 2015, l'impact d'IFRS 13 est totalement incorporé dans les modèles de valorisation tandis qu'en 2014, il a été calculé en dehors du modèle puis intégré à la valeur.

3.4.2. Actifs et passifs à la juste valeur par le résultat – Détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs se composent respectivement :

- D'options achetées afin de couvrir les warrants émis ;
- De warrants (bons de souscription) émis par la Société (passifs financiers à la juste valeur par le résultat, détenus à des fins de transaction).

Conformément à IAS 39, l'enregistrement de l'activité relative aux warrants s'effectuera au travers du portefeuille de transaction (Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction).

Le montant nominal de l'émission des warrants ainsi que l'option de couverture sont tous deux reportés en hors-bilan. Conformément à IAS 39, SGIS enregistre la prime payée sur les dérivés achetés ainsi que la prime reçue sur les dérivés vendus dans le poste « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le résultat - Classifiés comme détenus à des fins de transaction » du bilan.

Les produits et les charges incluant les modifications de juste valeur sont enregistrés dans le poste « Résultat net sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » de l'état du résultat global de l'exercice.

3.4.3. Compensation d'un actif et d'un passif financiers

Les Titres sont souscrits par les investisseurs auprès du groupe Société Générale en tant que chef de file au cours de la période d'émission et en tant que teneur de marché sur le marché secondaire. La partie des Titres invendus est détenue par Société Générale.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

3. Principes comptables significatifs (suite)

En décembre 2014, la Société a ajouté une nouvelle clause de compensation de trésorerie dans un contrat juridique avec la Société Générale Personne Morale (ci-après « SGPM ») et a acquis ainsi un droit juridiquement exécutoire de compenser le montant comptabilisé avec la même contrepartie (Société Générale). Les actifs (« Fully Funded Swaps ») et les passifs (les Titres) sont réglés (et destinés à être réglés) simultanément.

En application de la norme IAS 32, Compensation d'un actif et un passif, la Société a procédé à une compensation du montant non vendu.

Ce traitement est basé sur le paragraphe suivant d'IAS 32 :

« Un actif financier et un passif financier doivent être compensés et le solde net doit être présenté au bilan si et seulement si une entité: (IAS32 § 42)

- a) *a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et*
- b) *a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. »*

L'impact de la compensation des titres non vendus, ainsi que des instruments financiers dérivés correspondant (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») s'élève à KEUR 17 954 546 (voir Note 5 & Note 9). (2014 : KEUR 11 601 137).

3.4.4. Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif avec déduction des dépréciations appropriées.

Les dépréciations représentent l'estimation de la Société de pertes résultant du défaut ou de l'incapacité de parties tierces à honorer les paiements quand ils sont dus.

3.4.5. Passifs financiers au coût amorti

Les dettes financières sont enregistrées initialement à leur juste valeur nette des frais de transaction. Ces dettes financières sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (Note 3.7.).

La différence entre la valeur comptable initiale et la valeur de remboursement est enregistrée en résultat sur la durée contractuelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5. Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

3. Principes comptables significatifs (suite)

La juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat est principalement déterminée en fonction des prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée par des techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation) en utilisant des paramètres d'évaluation en fonction des conditions de marché existant à la date du bilan et qui sont influencés par les hypothèses utilisées, telles que la quantité et le calendrier des flux de trésorerie futurs estimés, le taux d'actualisation et de la volatilité des actifs sous-jacents.

IFRS 13 ne change pas lorsque la juste valeur doit être utilisée, mais précise comment établir la juste valeur des actifs et passifs financiers et non-financiers lorsque requis ou permis par les IFRS et ajoute les informations à fournir dans les notes aux états financiers.

IFRS 13 a été appliqué de manière prospective à partir du 1^{er} janvier 2013. En conséquence, l'impact de ces modifications sur les états financiers annuels de la Société a été enregistré dans la période respective.

Pour l'exercice clos en 2015, l'impact d'IFRS 13 est pleinement incorporé dans les modèles de valorisation tandis qu'en 2014 l'impact était calculé à part puis intégré à la valeur.

Différentes méthodes de calcul peuvent être appliquées au calcul de l'impact de la CVA (Ajustement de la valeur de crédit)-DVA (Ajustement de la valeur de la dette) / OCA (Ajustement pour crédit propre) : dérivée de la méthodologie de diminution du rendement (Yield Discounting), ou du modèle Monte-Carlo EPE/ENE (Anticipé positif/ Exposition négative).

La méthodologie appliquée pour SG Issuer (identique à celle du groupe Société Générale) est celle de diminution du rendement (Yield Discounting).

- Pour les titres non-assortis de sûreté

Les justes valeurs pour les titres non-assortis de sûreté (passifs) (« Unsecured Notes ») et les Instruments financiers dérivés (actifs) (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») utilisés pour couvrir les émissions de titres sont calculées en escomptant les flux de trésorerie attendus avec la courbe zéro risque (« risk-free curve »). Afin de tenir compte de l'ajustement de crédit, la courbe zéro risque est ajustée par la courbe de différentiel de crédit (credit spread curve) du groupe Société Générale. Un processus dédié utilisant les retours des équipes opérationnelles SG Group et SGIS a été mis en place. A ce jour, le processus est pleinement fonctionnel et constamment surveillé.

- Pour les titres assortis de sûreté et les titres Repack

Les titres assortis de sûreté sont des titres garantis par des actifs déposés auprès de dépositaires externes (BoNY) sure des comptes ségrégués ou groupés, et gagés en faveur des détenteurs des titres.

Les titres Repack sont des titres permettant aux investisseurs de calibrer le fond de rendement de leur structure en sélectionnant une obligation (« l'obligation de référence ») émise par un émetteur tiers (« l'émetteur de l'obligation de référence »).

Les actifs garantis sont composés de titres éligibles.

En cas de défaut de la Société Générale, le gage placé sur les actifs sera exécuté ; les détenteurs de titre sont exposés au risque de crédit de la garantie (Titres externes). Par conséquent, comme SG et SGIS effectuent un transfert de risque, la prime de risque (Emetteurs d'obligations externes) ne sera être ajustée avec le différentiel de crédit Société Générale.

Ainsi, aucun ajustement de crédit additionnel n'est requis pour les titres assortis de sûreté.

La juste valeur des titres assortis de sûreté, des titres Repack ainsi que des FFS est calculée pour chaque exercice social en escomptant les flux de trésorerie attendus par un composé de la courbe des taux de repo (opérations de pension).

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

3. Principes comptables significatifs (suite)

- Pour les Warrants

Pour les instruments financiers enregistrés à la juste valeur au bilan, celle-ci est principalement déterminée sur base des prix listés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés en cas d'absence de cotation à la date du bilan ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transactions.

Néanmoins, en raison des caractéristiques variées des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés, de nombreux produits financiers échangés par le groupe ne disposent pas de cotations de marché.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation sur le caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés ci-avant ou sur l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Cependant, notamment en raison de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur des marchés, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants de marché pour évaluer des instruments financiers tels que l'actualisation des flux futurs pour les Swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines options et utilisent des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture.

Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département Risques de Marché de la Direction des Risques du Groupe qui complètent cette validation a priori par des contrôles de cohérence a posteriori. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur marchés ou non, font l'objet de contrôles approfondis par les experts du département des Risques de Marché de la Direction des Risques du Groupe, complétés en cas de besoin par les réserves nécessaires (comprenant liquidité et bid-ask).

À des fins d'information, les instruments en juste valeur dans l'état de la situation sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs consiste dans les niveaux suivants :

- Niveau 1 (N1): instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

- Niveau 2 (N2): instruments évalués en utilisant des données autres que les prix cotés au Niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (les prix) ou indirectement (données dérivées de prix);

- Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). En effet, les instruments cotés sur un marché insuffisamment liquide ainsi que ceux négociés de gré à gré sont compris dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe et dérivés de la valorisation d'instruments similaires sont considérés comme des informations dérivant des prix.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

3. Principes comptables significatifs (suite)

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la Société), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus (par ex. Markit,...) fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables: ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des Risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Ces instruments comprennent principalement ceux pour lesquels la marge sur la vente n'est pas immédiatement reprise en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles usuellement négociées) car leur évaluation n'est pas basée sur des données observables.

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradées, néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation. Cependant, en tenant compte de la structure de la Société, une variation dans l'appréciation d'un instrument classé niveau 3 n'aurait pas d'impact sur le résultat de la Société, les effets entre actifs et passifs étant complètement symétriques.

3.6. Dépréciations

A chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif, qui peut être estimée de façon fiable.

Une indication objective que des actifs financiers sont dépréciés inclut l'avènement d'un défaut par le débiteur ou de procédures contentieuses, restructuration d'un montant dû à la Société à des conditions que la Société n'aurait pas accepté dans d'autres circonstances, des indications qu'un débiteur ou un émetteur va tomber en faillite, la disparition d'un marché actif pour un titre. En plus, pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

3. Principes comptables significatifs (suite)

La Société considère des indications de dépréciation aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif. Tous les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation spécifique. Tous les actifs financiers non couverts par des dépréciations spécifiques sont alors soumis collectivement à un test pour dépréciation qui serait intervenue mais n'aurait pas encore été reconnue. Les actifs financiers individuellement non significatifs sont collectivement testés en regroupant des actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaire.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les probabilités de défaut, les dates de recouvrement et les pertes subies, des ajustements résultant de l'appréciation de la direction prenant en compte l'évolution de la situation économique et les conditions de crédit qui sont telles qu'il est probable que les pertes soient plus grandes ou plus petites que celles suggérées par des tendances historiques.

Le montant de la dépréciation sur un actif financier mesuré au coût amorti est calculé comme étant la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les charges sont reconnues en résultat net et la valeur de l'actif est réduite par la constitution d'une dépréciation. La reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable sous forme d'intérêts de l'actif financier déprécié. En cas d'événement ultérieur ayant comme conséquence une diminution de la dépréciation, la diminution fait l'objet d'une reprise en résultat global.

3.7. Produits et charges d'intérêt

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global sous « Intérêts et produits assimilés » et sous « Intérêts et charges assimilés » pour tous les instruments financiers générateurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation des produits et charges d'intérêts sur la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

En calculant le taux d'intérêt effectif, la Société prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de remboursement anticipé) sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul inclut toutes les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors que ces commissions font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les primes et décotes.

3.8. Impôt

La Société est soumise aux lois fiscales luxembourgeoises. Ces impôts sont repris sous « impôts sur les bénéfices » de la période.

Les impôts différés sont les impôts afférents à différentes périodes temporaires, résultant de règles de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs reconnues par les administrations fiscales selon des règles distinctes de celles des états financiers. Des crédits d'impôts différés peuvent également résulter de pertes fiscales reportables.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

3. Principes comptables significatifs (suite)

3.9. Autres engagements liés aux titres assortis de sûretés

En relation avec chaque Série de Titres Assortis de Sûretés, dans le but de garantir ses obligations relatives à ces Titres, la Société va rentrer dans un contrat de nantissement qui sera soumis à la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les garanties financières, telle qu'amendée. Pour chaque contrat de nantissement, la Société va constituer un collatéral composé de titres de premier rang sur les Actifs Gagés détenus dans un ou plusieurs comptes de la Société ouverts chez The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. (ou tout autre dépositaire ou compte bancaire comme stipulé dans les Conditions Définitives applicables, conformément au contrat dépositaire entre, notamment, la Société et la banque dépositaire détenant le gage).

La garantie constituée en vertu de chaque acte de nantissement sera donnée en faveur de :

i) en cas de Titres émis sous droit anglais à BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited ou tout autre personne - le « security trustee » - agissant pour ses propres besoins et les besoins des porteurs de Titres ainsi que d'autres parties couvertes concernées en tant que trustee des Sûretés comme spécifié dans les conditions définitives applicables (telles que spécifiées dans les termes et conditions supplémentaires de l'acte de nantissement) ou

ii) en cas de Titres émis sous droit français, directement en faveur des porteurs de Titres ainsi que d'autres parties couvertes concernées et représentées par BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited ou tout autre agent des sûretés tel que spécifié dans les conditions finales applicables comme Agent des Sûretés.

Suite à la survenance d'un événement entraînant l'exécution - « a Secured Note Acceleration Event » - (tel que défini dans les termes et conditions supplémentaires de sûretés), tous les porteurs de Titres dont les Titres deviennent immédiatement dus et remboursables sont les premiers à avoir droit à réclamer toute somme leur restant due en vertu des conditions des sûretés. Si ni l'émetteur ni le garant (en respect des conditions de la garantie) n'ont payé tout solde dû sous un délai de 3 jours ouvrables suite à un événement entraînant l'exécution de la garantie, les détenteurs de Titres peuvent envoyer une note écrite au trustee des sûretés (dans le cadre de Titres soumis au droit anglais) ou l'Agent des Sûretés (dans le cadre de Titres émis sous droit français) exigeant l'exécution des sûretés en accord avec les conditions du prospectus de base.

La Société emprunte les titres devant être garantis par le groupe Société Générale. En accord avec l'IAS 39, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans le bilan de SGIS.

L'engagement de garantir les titres est comptabilisé dans les états financiers de la Société comme un engagement hors bilan « Titres gagés ». Le montant garanti est réévalué à chaque date de clôture afin de refléter la valeur des titres gagés.

3.10. Nouvelles normes et interprétations

Certaines normes, modifications de normes et interprétations qui vont entrer en vigueur pour des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2015 n'ont pas encore été appliquées lors de la préparation de ces états financiers. Des conséquences significatives sur les états financiers de la Société ne sont pas attendues, à l'exception de la norme IFRS 9 Instruments financiers devenant obligatoire pour les états financiers 2018 de la Société. Cela pourrait générer un changement de classification de certains actifs financiers. La Société n'a pas l'intention d'adopter cette norme prématurément. La date d'implémentation de cette norme dépendra également de sa date d'adoption par l'Union Européenne.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

3. Principes comptables significatifs (suite)**IFRS 9 Instruments financiers**

IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers, ces exigences représentent un changement significatif par rapport aux exigences d'IAS 39 en vigueur pour les actifs financiers. La norme contient deux catégories principales d'évaluation pour les actifs financiers : au coût amorti et à la juste valeur. Un actif financier est enregistré au coût amorti s'il est détenu en vertu d'un modèle d'activité (« Business model ») dont l'objectif est de détenir des actifs en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, ces flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Tous les autres instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

La norme élimine les catégories détenues jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente et prêts et créances de IAS 39.

La Société analyse l'impact possible de ces modifications sur sa situation financière et sa performance

Autres modifications

D'autres modifications aux normes IFRS sont traitées au cas par cas. La Société analyse l'impact de ces modifications sur sa situation financière et sa performance. Ces modifications n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne.

4. Trésorerie et équivalent de trésorerie

Ce poste s'élève à KEUR 83 446 au 31 décembre 2015 et se réfère aux montants détenus par Société Générale Bank and Trust S.A. (« SGBT ») pour un montant de KEUR 2 256 (2014 : KEUR 1 650) et la Société Générale pour un montant de KEUR 78 815 (2014 : KEUR 89 304). Le solde restant est divisé avec d'autres contreparties pour un montant de KEUR 2 375.

Les découverts bancaires qui s'élèvent à KEUR 247 forment partie intégrale de la gestion de trésorerie de la Société et sont repris dans le solde de KEUR 83 434 renseigné dans l'état des flux de trésorerie.

5. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

	31.12.2015	31.12.2014
	EUR' 000	EUR' 000
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat (Fully funded Swap)	34 193 066	23 409 519
- Détenus à des fins de transactions (Options)	2 767 202	-
Total	36 960 268	23 409 519

Au 31 décembre 2015, les instruments financiers « Fully Funded swaps » avec option à la juste valeur par le résultat s'élèvent à KEUR 34 193 066 (2014 : KEUR 23 409 519) et répliquent chaque titre émis (Note 9).

Au 31 décembre 2015, les options à la juste valeur par le résultat s'élèvent à KEUR 2 767 202 (2014 : KEUR 0) et répliquent chaque warrant émis (Note 9).

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

5. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat (suite)

Les mouvements des actifs financiers à la juste valeur par le résultat sont les suivants :

	Avec option à la juste valeur par le résultat	Classifiés comme détenus à des fins de transaction	Total
Au 31 décembre 2014	23 409 519	0	23 409 519
<i>Acquisitions</i>	52 094 613	6 902 582	58 997 195
<i>Annulations</i>	(26 356 602)	(3 026 386)	(29 382 987)
<i>Liquidations</i>	150 974	-	150 974
<i>Echéances/Cessions</i>	(6 609 416)	(1 733 180)	(8 342 596)
<i>Changement dans la juste valeur</i>	(3 813 248)	614 788	(3 198 460)
<i>Différence de change</i>	1 670 636	9 397	1 680 032
<i>Compensation des actifs et passifs financiers</i>	(6 353 409)	-	(6 353 409)
Au 31 décembre 2015	34 193 066	2 767 202	36 960 268

Comme indiqué dans la Note 3.4.3, l'impact de la compensation des titres non vendus et des instruments financés dérivés (« Fully Funded Swaps ») correspondants est de KEUR 17 954 546 (soit une diminution au bilan) (2014 : KEUR 11 601 137).

6. Prêts et créances

Au 31 décembre 2015 et 2014, les montants relatifs aux entreprises liées consistent uniquement en créances de la Société Générale Bank and Trust S.A. En 2015, les montants à recevoir de SGBT pour KEUR 61 675 (2014: KEUR 61 701) représentent le placement du capital et des réserves de la Société.

7. Autres actifs

	31.12.2015 EUR' 000	31.12.2014 EUR' 000
Postes transitoires	-	1 436
Autres créditeurs	1 979	-
	1 979	1 436

8. Passifs financiers au coût amorti

Au 31 décembre 2015, les passifs financiers au coût amorti sont principalement constitués d'une obligation convertible avec SGBT, avec échéance en 2022 et pour un montant de KEUR 48 000, qui a été émise pour le remboursement d'un prêt préexistant. Des conditions similaires ont été maintenues pour l'emprunt obligataire émis, pour obtenir strictement un changement de forme. La conversion peut être exercée chaque année.

En vertu de cette obligation, la Société paie à la SGBT à la fois des intérêts variables calculés sur la base de l'Euribor plus une marge de 2,05% et des intérêts liés à l'activité. Par intérêts liés à l'activité, il faut comprendre un montant identique à 100% du profit généré par l'activité de la Société.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

8. Passifs financiers au coût amorti (suite)

Le contrat de prêt sera reconduit automatiquement pour des périodes successives d'une année, aussi longtemps que ni la Société ni le prêteur n'ont exercé leur droit de terminer le contrat et ceci jusqu'à la date de maturité du prêt. L'option de conversion appartient au titulaire.

Aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014, la valeur de la composante des capitaux propres est estimée à zéro.

9. Passifs financiers à la juste valeur par le résultat

	31.12.2015	31.12.2014
	EUR' 000	EUR' 000
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat (Titres)	34 193 106	23 408 518
- Détenus à des fins de transaction (Warrants)	2 767 205	-
Total	36 960 311	23 408 518

Comme indiqué dans la Note 3.4.3, l'impact de la compensation des titres non vendus et des instruments financés dérivés (« Fully Funded Swaps ») correspondants est de KEUR 17 954 546 (soit une diminution au bilan) (2014 : KEUR 11 601 137).

Au 31 décembre 2015, la société a émis des Titres assortis de sûretés et non assortis de sûretés à hauteur de KEUR 34 193 106 (2014 : KEUR 23 408 518).

Au 31 décembre 2015, 511 Titres assortis de sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 6 769 105 et un nominal de KEUR 6 852 833. Au 31 décembre 2015, 15 462 Titres non assortis de sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 27 424 001 et un nominal de KEUR 30 331 375.

Au 31 décembre 2014, 344 Titres Assortis de sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 3 560 927 et un nominal de KEUR 3 484 567. Au 31 décembre 2014, 10 257 Titres non Assortis de Sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 19 847 579 et un nominal de KEUR 20 400 241.

Les Titres assortis de sûretés sont garantis par des actifs donnés en garantie par la Société Générale à la Société pour KEUR 5 156 862 (2014 : KEUR 3 511 975). Voir la Note 20.

Au 31 décembre 2015, la société a également émis des Warrants pour KEUR 2 767 205 (2014 : KEUR 0). Voir la Note 20 pour plus de détails sur les éléments hors-bilan liés aux activités des Warrants.

L'analyse de la liquidité des instruments financiers émis est décrite dans la Note 21.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

10. Autres dettes

	31.12.2015	31.12.2014
	EUR' 000	EUR' 000
Charges opérationnelles à payer	3 359	733
Autres créditeurs *	58	139
Autres postes transitoires	187	5 221
Total	3 604	6 093

* *inclus les réévaluations des avantages pour le personnel participant à un régime à avantages déterminés et/ou à un régime à cotisations déterminées » (se référer à la Note 15)*

11. Capital

Le capital initial de la Société « SG d'Arbitrage et de Participations S.A. » (raison sociale lors de la création) s'élevait à EUR 31 000 représenté par 100 actions d'une valeur nominale de EUR 310 chacune, intégralement détenues par Société Générale Bank & Trust S.A.

Au 31 décembre 2014, le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à EUR 2 000 040, divisé en 50 001 actions avec une valeur nominale de EUR 40 chacune, détenues par la Société Générale Bank & Trust S.A.

Par des résolutions adoptées le 13 janvier 2014, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la Société d'EUR 2 000 040 à EUR 2 000 080 par l'émission d'une action nouvelle d'une valeur nominale d'EUR 40 souscrite par le seul actionnaire. Le capital social représente, après cette augmentation, 50 001 actions d'une valeur nominale inchangée. Cette augmentation a également donné lieu à une prime d'émission d'EUR 92 463 032.

Au 31 décembre 2015, le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à EUR 2 000 080, divisé en 50 002 actions avec une valeur nominale de EUR 40 chacune, détenues par la Société Générale Bank & Trust S.A.

La Société gère son capital de façon à s'assurer qu'elle soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation. La structure du capital se compose du capital souscrit, des réserves et des résultats reportés.

Le montant du capital peut augmenter, sous réserve de l'autorisation par l'actionnaire unique, si les activités de la Société évoluent telles qu'elles entraînent des risques spécifiques additionnels, en particulier des risques de marché.

12. Réserves

La Société doit annuellement affecter à la réserve légale un montant équivalent à au moins 5% du bénéfice net de l'exercice jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée. Au 31 décembre 2015 la réserve légale s'élève à KEUR 200 (2014 : KEUR 200).

Les réserves comprennent au 31 décembre 2015 un montant de KEUR 5 622 relatif à la création d'une réserve temporairement non-distribuable équivalent à 5 fois l'impôt sur la fortune (2014 : KEUR 7 533) et un montant de KEUR 1 911 relatif à une réserve distribuable. Si le montant de la réserve n'est pas maintenu (pour des raisons autres qu'un changement du capital) sur une période de cinq ans, la charge fiscale sera augmentée d'un cinquième du montant de la réduction de l'année pendant laquelle la diminution a eu lieu. La société a décidé de maintenir sa réserve en accord avec les informations ci-dessus.

Notes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
 - suite -

13. Produits et charges d'intérêt

	31.12.2015	31.12.2014
	EUR' 000	EUR' 000
Produits d'intérêts sur prêts et créances avec des instituts financiers	1 643	1 551
Total produits d'intérêt	1 643	1 551
Charges d'intérêts sur passifs au coût amorti	(86 288)	(93 555)
Charges d'intérêts sur dettes financières à la juste valeur par le résultat	(594)	(908)
Total charges d'intérêt	(86 882)	(94 463)
Marge nette d'intérêts	(85 239)	(92 912)

14. Résultat net sur intérêts sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat

	31.12.2015	31.12.2014
	EUR' 000	EUR' 000
Gain net sur actifs détenus à des fins de transaction	2 887 259	-
Résultat net sur actifs avec l'option à la juste valeur	3 242 843	801 735
Résultat net sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	30
Perte nette sur passifs financiers avec l'option à la juste valeur	(3 141 923)	(693 289)
Perte nette sur passifs financiers détenus à des fins de transaction	(2 886 854)	-
Total	101 325	108 476

15. Frais de personnel

	31.12.2015	31.12.2014
	EUR' 000	EUR' 000
Rémunérations et salaires	(145)	(131)
Charges sociales et coûts associés	(22)	(80)
Recharge des charges de personnel à des parties liées	21	-
Total	(146)	(211)

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

15. Frais de personnel (suite)

La Société a employé 2 personnes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (2014: 2 employés). Les employés de la Société participent à un régime de retraite géré par l'Etat. La Société doit verser des cotisations au régime de retraite correspondant à un pourcentage des charges salariales, pour financer les prestations. La seule obligation de la Société à l'égard du régime de retraite consiste à verser les cotisations établies.

Avantages de personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les aides destinées au personnel (autres que les indemnités de fin de contrat) qui sont payables au-delà de la date de fin de contrat. A partir du 1^{er} janvier 2015, SGIS a adopté un nouveau plan de pension : le régime à cotisations définies (SGIS n'a aucun engagement vis-à-vis du précédent plan de pension établi sous le régime des prestations définies). Les avantages postérieurs à l'emploi versés par SGIS sont ceux de la retraite et du plan de pension détaillés ci-après.

Régimes à cotisations définies

Le régime à cotisations définies limitent la responsabilité de la Société aux souscriptions versées au régime, mais n'engagent pas la Société à un niveau spécifique d'avantages futurs. Les cotisations versées sont comptabilisées dans les charges pour l'année en question. Le montant provisionné relatif au plan de pension enregistré par SGIS en comptabilité est de KEUR 34 et le montant actuariel est de KEUR 9.

Pour 2014, le plan (régime à prestations déterminées) était géré par SGBT et une charge de KEUR 12 a été comptabilisée par SGIS.

Avantages du personnel à long terme

Les avantages à long terme sont ceux dont le paiement est reporté et ne devrait pas être réglé en totalité avant douze mois après la fin de la période de la déclaration annuelle dans laquelle les employés fournissent les services correspondants. Le paiement de cette prestation peut être reporté à une date ultérieure, mais doit commencer lorsque l'employé est toujours actif (dans le cas contraire, le paiement serait classé comme un avantage postérieur à l'emploi). Ces avantages à long terme mènent à une méthode d'évaluation actuarielle. Ceux-ci sont reconnus comme une provision pour la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Ces provisions sont comptabilisées par SGBT Luxembourg et SGIS enregistre une charge dans le compte de résultat. Les avantages à long terme comprennent des plans d'attribution d'ancienneté, des primes différées, et des « comptes épargne-temps ».

En 2015, les avantages du personnel à long-terme payés par SGIS s'élèvent à KEUR 15 (2014 : KEUR 0).

16. Autres charges opérationnelles

Aux 31 décembre 2015 et 2014 les autres frais opérationnels comprennent principalement des charges administratives liées aux opérations de la Société ainsi que des charges liées aux tâches sous-traitées à Société Générale France et SGBT.

	31.12.2015	31.12.2014
	EUR' 000	EUR' 000
Frais d'émission*	15 073	13 705
Charges d'exploitation	487	1 439
Total	15 560	15 144

* (frais de cotation en bourse, frais de gestion et suivi du collatéral, frais de registre, frais de transactions, etc.)

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

17. Impôts

La Société est redevable de tous les impôts applicables aux sociétés commerciales luxembourgeoises.

Depuis 2007, la Société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la Société Générale Bank & Trust S.A., comme autorisé par l'article 164 bis LIR. Société Générale Bank & Trust S.A. établit des provisions pour impôts au 31 décembre 2015 calculé à partir du résultat taxable de tout le groupe d'intégration fiscale, y compris son propre résultat.

Concernant l'impôt sur la fortune, la Société maintient la réserve qui permet à la taxe de ne pas être payée. Société Générale Bank & Trust S.A. peut également maintenir la réserve au nom des autres sociétés fiscalement intégrées.

Pour l'exercice 2015, le taux d'imposition théorique est de 29,22% alors que le taux d'imposition effectif de la Société est celui du groupe d'intégration fiscale à laquelle elle appartient, comme expliqué ci-dessus.

18. Parties liées

Au cours de l'année la Société a réalisé des opérations avec des parties liées. L'impact de ces transactions sur les différents comptes aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 est représenté ci-après. Est considérée comme une partie liée une partie qui a la possibilité de contrôler la Société ou d'exercer une influence notable sur la Société en prenant des décisions financières et opérationnelles.

Les Titres émis sont vendus à la Société Générale en sa qualité de teneur de marché. Ces Titres ont vocation à être souscrits par des investisseurs tiers, soit pour leur compte propre soit en vue d'être distribués à travers un réseau de distribution.

Tous les Titres sont garantis par la Société Générale.

Les actifs et passifs financiers en relation avec des opérations d'emprunts de Titres résultent de transactions faites avec la Société Générale. Les Titres Gagés apportés en sûreté pour les Titres Assortis de Sûretés sont principalement émis par des parties non liées.

Notes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
 - suite -

18. Parties liées (suite)

Au 31 décembre 2015 EUR' 000	Société Générale (Société-Mère Ultime)	SGBT (Société-Mère)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	78 815	2 256
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	34 193 066	-
- Détenus à des fins de transaction	2 767 202	-
Prêts et créances	-	61 675
Autres actifs	1 979	-
Total actifs	37 041 062	63 931
Passifs financiers au coût amorti	-	133 296
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	34 193 106	-
- Détenus à des fins de transaction	2 767 205	-
Autres dettes	3 555	50
Total passifs	36 963 866	133 346
Intérêts et produits assimilés	1 263	380
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	101 325	-
Total produits	102 588	380
Intérêts et charges assimilées	(594)	(86 288)
Frais de personnel	-	(146)
Autres charges opérationnelles	-	(12 390)
Total charges	(594)	(98 824)
Total résultat global	101 994	(98 444)
Engagements financiers	3 714 548	-
Engagements financiers – Garanties à retourner	5 156 862	-

Notes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
 - suite -

18. Parties liées (suite)

Au 31 décembre 2014 EUR' 000	Société Générale (Société-Mère Ultime)	SGBT (Société-Mère)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 304	1 650
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	23 409 519	-
- Détenus à des fins de transaction	-	-
Prêts et créances	-	61 701
Autres actifs	1 436	-
Total actifs	23 500 259	63 351
Passifs financiers au coût amorti	-	140 719
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	23 408 518	-
- Détenus à des fins de transaction	-	-
Autres dettes	6 093	-
Total passifs	23 414 611	140 719
Intérêts et produits assimilés	1 551	-
Produits issus des commissions	-	-
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat	108 267	209
Total produits	109 818	-
Intérêts et charges assimilées	(908)	(93 555)
Commissions payées	-	-
Frais de personnel	-	(211)
Autres charges opérationnelles	(20)	(15 125)
Total charges	(928)	(108 891)
Engagements financiers	2 697 503	-
Engagements financiers – Garanties à retourner	3 411 297	-

19. Rémunération, avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration ou de surveillance

Aux 31 décembre 2015 et 2014, aucune rémunération, aucune avance et aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes d'administration ou de surveillance.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

20. Eléments de hors-bilan

La Société Générale est le garant de la Société dans le cadre des Titres court ou long terme émis.

Au 31 décembre 2015, les Titres engagées mais non encore émis (cet engagement a été pris en 2015 avec une date de valeur de 2016) s'élèvent à KEUR 3 714 548 (2014: KEUR 2 697 503).

En complément de la garantie à première demande accordée par la Société Générale sur les Titres Assortis de Sûretés et Non Assortis de Sûretés, les porteurs de Titres Assortis de Sûretés émis par la Société bénéficient d'Actifs Gagés sous forme d'un contrat de nantissement de droit luxembourgeois pour couvrir les paiements contractuels dus par la Société sur les Titres. Ce nantissement ne peut être exécuté que suite à un défaut de la Société et de Société Générale S.A. en sa qualité de garant. Les Actifs Gagés sont déposés sur un compte ouvert au nom de la Société auprès d'un dépositaire autorisé n'appartenant pas au groupe de Société Générale et nanti en faveur des porteurs des Titres.

Les Actifs Gagés sont déposés en garantie sur un compte ouvert chez Bank of New York pour un montant de KEUR 5 156 862 (2014: KEUR 3 511 975).

Dans le cas des instruments financiers identifiés comme détenus à des fins de transaction (Warrants) au bilan, toutes les émissions sont intégralement couvertes en souscrivant des options de gré à gré avec caractéristiques identiques et en investissant les produits avec Société Générale S.A. La totalité des 4 243 Warrants émis durant l'année fiscale 2015 se décompose comme suit :

Type de Warrant	Catégorie du Sous-Jacent	Type de Sous-Jacent	Type d'Option	Quantité	Volume (000 EUR)
Warrant Contrat à terme sur les matières premières	Contrat à terme	Contrat à terme sur les matières premières	Call (Option d'achat)	5	10 977
			Put (Option de vente)	9	16 697
Warrant sur les matières premières	Matières premières	Fonds d'investissement	Call	6	7 920
			Put	5	10 820
Warrant sur les devises	Devises		Call	62	12 943
			Put	50	10 045
Warrant sur actions	Titres	Certificat américain de dépôt	Call	18	27 750
			Put	20	29 227
		Titres ordinaires	Call	1 458	4 735 019
			Put	1 436	4 235 478
		Autres Certificats	Call	9	436 902
			Put	3	200 167
		Actions propres	Call	23	40 632
			Put	29	41 053
Actions privilégiées	Call	6	36 000		
	Put	6	26 880		
Warrant sur indice	Indice	Indice	Call	599	11 042 035
			Put	499	8 912 173
Total				4 243	29 832 718

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

21. Gestion des risques

La Société et plusieurs de ses prestataires de service sont des filiales du groupe Société Générale et de ce fait bénéficient des systèmes de contrôle interne de la Société Générale.

Pour plus d'informations sur les risques relatifs au Groupe, les investisseurs et/ou les porteurs de Titres peuvent se référer dans la section « Risk and Capital Adequacy » du « Registration Document » de la Société Générale de mars 2015, de même que les mises à jour ultérieures (<http://prospectus.socgen.com/documents-SG Registration part>).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements dans les prix du marché, tels que les taux d'intérêts, les prix des actifs et les taux de change qui auront un impact sur le revenu de la Société ou la valeur des instruments financiers détenus. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché au sein de limites acceptables.

La Société émet des Titres (instruments de dettes et emprunts obligataires) et des Warrants. Les Titres sont systématiquement couverts par un contrat d'échange (« Swap ») aux caractéristiques strictement identiques conclu avec le groupe Société Générale. De la même manière, les Warrants sont couverts par des options aux caractéristiques strictement identiques souscrites auprès du groupe Société Générale. La documentation légale et les instruments dérivés ont été implémentés afin de s'assurer que les actifs et les passifs concordent en permanence.

Les risques liés aux investissements dans les Titres et Warrants dépendent de plusieurs facteurs. Ces facteurs varient en fonction des caractéristiques des Titres et Warrants émis, en particulier des sous-jacents, de la maturité des Titres, du statut Assortis de Sûretés/Non Assortis de Sûretés des Titres, des taux d'intérêts, de la volatilité du sous-jacent, etc.

Les risques principaux en relation avec des investissements dans les Titres et Warrants émis sont décrits dans le Prospectus de base sous la section « Risk Factor ».

En raison de la structure de la Société (correspondance parfaite entre les actifs et passifs), il n'y aurait pas de conséquence si un changement immédiat dans les paramètres de marché sur son résultat net au 31 décembre 2015 survenait.

La Société est également exposée au risque structurel de taux d'intérêt, notamment sur les opérations suivantes: le remplacement de fonds propres disponibles en participations ou en prêts auprès de la trésorerie de la Société (SGBT) avec une couverture de risque de taux. Le risque structurel de taux d'intérêt est contrôlé par la sensibilité de la valeur économique des positions mesurée par la sensibilité (« Modified Duration »).

La sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une variation des taux d'intérêt de 1%. La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités à court terme (0 - 1 an), à moyen terme (1 - 5 ans) et à long terme (5 ans et plus).

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

21. Gestion des risques (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas capable d'honorer ses engagements contractuels. La Société négocie des instruments financiers seulement avec ses entités mères, SGBT et Société Générale. En conséquence le risque de crédit de la Société est limité à un risque face à ses entités mères. Si cette situation évoluait, des limites spécifiques seraient proposées afin de limiter les expositions. Aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014, aucun actif financier n'a connu un retard de paiement ou n'était déprécié.

En complément, tous les Titres émis de la Société bénéficient d'une garantie donnée par la Société Générale, ce qui veut dire que tous les paiements relatifs aux Titres sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale (le Garant).

Au 31 décembre 2015, le rating de la Société Générale est (A) par Standard & Poor's et (A2) par Moody's.

Risque de taux d'intérêt

Des investissements dans des Titres à taux d'intérêt fixe ou des Titres à composante d'intérêt fixe entraînent le risque que des changements à venir sur le marché des taux d'intérêts puissent négativement impacter la valeur de tels Titres. En raison de l'existence des « fully funded swap » (correspondance parfaite entre actifs et passifs), ce risque n'a pas d'impact sur le résultat de la Société.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse pas faire face à ses obligations de paiement associées à ses dettes financières au moment de leurs échéances.

La Société n'est exposée à aucun risque de liquidité grâce à la réplication parfaite des obligations contractuelles des :

- dettes émises par la Société ;
- et actifs financiers détenus pour des besoins de couverture par la Société.

Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non-observables pour les instruments en niveau 3

Selon la hiérarchie de la juste valeur établie par la norme IFRS 13, le niveau 3 (N3) comprend des produits valorisés à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (dites données non observables).

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée sur des techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers, tels que l'actualisation des flux de trésorerie futurs actualisés pour les titres ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres d'évaluation qui reflètent des conditions de marché existant à la date du bilan. Ces modèles d'évaluation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des Risques sur Opérations de Marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation, qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non, font l'objet de contrôles par la Direction Financière de GBIS (Global Banking and Investor Solutions) en accord avec le Département des Risques de Marché.

Les titres (dettes) et les Instruments financiers dérivés y relatifs (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») évalués à la juste valeur, sont classés au niveau 3 où la valorisation des dérivés incorporés associés (sous-jacents des titres) est également basée sur des paramètres non observables.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

21. Gestion des risques (suite)

Les principaux sous-jacents de niveau 3 (N3) des titres émis par SGIS sont:

- dérivés sur actions : contrats d'option à maturité longue et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments sont sensibles à des paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations, etc.). En l'absence de profondeur de marché et d'une approche objective rendue possible par des prix régulièrement observés, leur évaluation est basée sur des méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique);
- dérivés de taux d'intérêt : options exotiques, produits sensibles à la corrélation entre différents taux d'intérêts, différents taux de change, ou par exemple pour les produits quanto (pour lesquels les devises de règlement et des sous-jacents sont différentes); ils sont susceptibles d'être classés en L3 étant donné que les paramètres de valorisation sont non observables compte tenu de la liquidité des couples concernés et de la maturité résiduelle des transactions (par exemple les corrélations de taux de change sont jugées non observables pour le couple USD/JPY);
- dérivés de crédit: la catégorie L3 comprend principalement des instruments simples ou sur paniers exposés à la corrélation temps de défaut.

Sur chacun des éléments identifiés comme faisant partie de la liste des paramètres non-observables, il s'agit de déterminer le niveau d'incertitude de marquage et les sensibilités transverses de l'incertitude pour un intervalle de confiance de la valeur des positions.

En parallèle, la fixation des niveaux de chacun de ces paramètres est reprise et expliquée ci-après. Les méthodes pour déterminer le niveau d'incertitude, ainsi que le calcul de l'intervalle de confiance de sensibilités dépendent de chaque paramètre.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

21. Gestion des risques (suite)

- a. Le tableau suivant (source: groupe Société Générale) fournit pour les instruments L3 leur évaluation et les paramètres non observables les plus significatifs par principaux type de sous-jacent:

Type de sous-jacent	Principaux produits sous-jacents	Technique de valorisation	Principales données non observables	Intervalle de données non observables Min & Max
Actions/fonds	Instruments simples et complexes ou produits dérivés sur fonds, actions, ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilité des actions	[11.1% ; 157.3%]
			Dividendes sur des actions	[0.0% ; 12.0%]
			Corrélations	[-100% ; 100%]
			Volatilité des <i>hedge funds</i>	[7.5% ; 16.7%]
			Volatilité des <i>mutual funds</i>	[2.0% ; 46.4%]
Taux d'intérêts et/ou taux de change	Instruments dérivés hybrides / change / taux	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélation non-observable	[-68.1% ; 90%]
	Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	[4% ; 31%]
	Taux dérivés avec un nominal indexé aux modèles de remboursement anticipé des actifs sous-jacents européens	Modèle de valorisation de remboursement anticipé	Taux constant de remboursement anticipé	[0% ; 45%]
	Instruments sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	[65.8% ; 90%]
Crédit	« <i>Collateralized Debt Obligations</i> » (CDO) et tranches d'indexée	Modélisation du risque de crédit et projection de corrélation	Corrélation du temps par défaut	[0% ; 100%]
			Variation du taux de remboursement du sous-jacent de l'émetteur	[0% ; 100%]
	Autres dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation du temps par défaut	[0% ; 100%]
			Corrélation des temps de défaut	[-50 % ; 40%]
			Spreads de crédit	[0 bps; 1 000 bps]
Matières premières	Indices de matières premières	Modèle de valorisation des options portant sur des matières premières	Corrélations	[10.8% ; 98.8%]

Les données non observables ajoutent un certain degré d'incertitude dans l'évaluation des instruments de Niveau 3 (N3).

Cependant, de par leur nature même, la Société n'a pas d'exposition au risqué de marché ; tous les risques de marché sont en effet parfaitement couverts. L'impact d'un changement immédiat dans un paramètre non observable n'aurait aucune conséquence sur le résultat net de la Société.

Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- suite -

21. Gestion des risques (suite)**b. Analyse par échéance résiduelle**

Au 31 décembre 2015, l'analyse par échéance résiduelle est comme suit :

31.12.2015 - EUR' 000	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Trésorerie et équivalent de trésorerie	83 446	0	0	0	0	83 446
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat						
- Avec option à la juste valeur par le résultat	203 755	3 874 218	14 423 201	15 691 892	0	34 193 066
- Détenus à des fins de transaction	618 267	580 172	217 759	1 351 004	0	2 767 202
Prêts et créances	0	6 955	3 714	51 006	0	61 675
Actifs d'impôts courants	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	1 979	0	0	0	0	1 979
Total actifs	907 447	4 461 345	14 644 674	17 093 902	0	37 107 368
Passifs financiers au coût amorti	0	85 296	0	48 000	0	133 296
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat						
- Avec option à la juste valeur par le résultat	203 755	3 874 218	14 423 201	15 691 932	0	34 193 106
- Détenus à des fins de transaction	618 267	580 172	217 759	1 351 007	0	2 767 205
Autres dettes	3 604	0	0	0	0	3 604
Total dettes	825 626	4 539 686	14 640 960	17 090 939	0	37 097 211

Au 31 décembre 2014, l'analyse par échéance résiduelle est comme suit :

31.12.2014 - EUR' 000	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Sans échéance fixe	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 600	0	0	0	0	94 600
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat					0	0
- Avec option à la juste valeur par le résultat	697 558	1 894 498	10 702 339	10 115 124	0	23 409 519
- Avec option à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances	207	4 673	6 068	50 753	0	61 701
Actifs d'impôts courants	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	1 436	0	0	0	0	1 436
Total actifs	793 801	1 899 171	10 708 407	10 165 875	0	23 567 256
Passifs financiers au coût amorti	0	92 719	0	48 000	0	140 719
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat						
- Avec option à la juste valeur par le résultat	697 558	1 894 498	10 702 339	10 114 123	0	23 408 518
- Détenus à des fins de transaction	0	0	0	0	0	0
Autres dettes	6 093	0	0	0	0	6 093
Total dettes	703 651	1 987 446	10 702 339	10 162 122	0	23 555 330

Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- suite -

21. Gestion des risques (suite)

c. Les justes valeurs et les valeurs comptables reprises dans l'état de la situation financière sont comme suit:

31.12.2015 - EUR' 000

	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalent de trésorerie	83 446	83 446
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	34 193 066	34 092 066
- Détenus à des fins de transaction	2 767 202	2 767 202
Prêts et créances*	61 675	66 691
Autres actifs	1 979	1 979
Total actifs	37 107 368	37 011 384
Passifs financiers au coût amorti*	133 296	137 706
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	34 193 106	34 092 106
- Détenus à des fins de transaction	2 767 205	2 767 205
Autres dettes	3 604	3 604
Total passifs	37 097 211	37 000 621

31.12.2014 - EUR' 000

	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalent de trésorerie	94 600	94 600
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	23 409 519	23 409 519
- Détenus à des fins de transaction	-	-
Prêts et créances*	61 701	67 570
Autres actifs	1 436	1 436
Total actifs	23 567 256	23 573 125
Passifs financiers au coût amorti*	140 719	145 662
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Avec option à la juste valeur par le résultat	23 408 518	23 408 518
- Détenus à des fins de transaction	-	-
Autres dettes	6 093	6 093
Total passifs	23 555 330	23 560 273

* Les prêts et créances et les passifs financiers au coût amorti sont classés au niveau 2 de la juste valeur en application de la norme IFRS 13. La juste valeur des dépôts et des prêts est calculée en escomptant les flux de trésorerie futures sous la courbe de taux sans risque EUR ajustée par la courbe de différentiel de risque de crédit du Groupe SG (la courbe des swaps EUR est issue de Bloomberg et la courbe de différentiel de risque de crédit SG est fournie par le département Risque de SG Paris).

La détermination de la juste valeur dépend de beaucoup de facteurs et ne peut être qu'une estimation de la valeur qui peut être obtenue dans un marché ouvert régulièrement actif.

Notes aux états financiers
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- suite -

21. Gestion des risques (suite)**d. La hiérarchie des justes valeurs d'IFRS 13**

Les Titres émis et les instruments financiers dérivés sont évalués par le biais du résultat. La juste valeur des dérivés est partiellement basée sur des données non observables et est en conséquence classée dans la hiérarchie des justes valeurs d'IFRS 13 au niveau 3.

Au 31 décembre 2015, la Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers sur base de la hiérarchie suivante:

31.12.2015 - EUR' 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
- Avec option à la juste valeur par le résultat	-	21 738 912	12 454 154	34 193 066
- Détenus à des fins de transaction	-	2 765 046	2 156	2 767 202
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				
- Avec option à la juste valeur par le résultat	-	21 738 952	12 454 154	34 193 106
- Détenus à des fins de transaction	-	2 765 049	2 156	2 767 205
Total	-	-43	0	-43

Au 31 décembre 2014, la Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers sur base de la hiérarchie suivante:

31.12.2014 - EUR' 000	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat				
- Avec option à la juste valeur par le résultat	-	12 110 069	11 299 450	23 409 519
- Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat				
- Avec option à la juste valeur par le résultat	-	12 109 068	11 299 450	23 408 518
- Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Total	-	1 001	-	1 001

La détermination de la juste valeur dépend de beaucoup de facteurs et ne peut être qu'une estimation de la valeur qui peut être obtenue dans un marché ouvert régulièrement actif.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

21. Gestion des risques (suite)

Le tableau suivant représente les transferts entre le niveau 2 et le niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur :

EUR' 000	Niveau 3 (2015)		Niveau 3 (2014)	
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Passifs financiers à la juste valeur par résultat	
	<i>Avec option à la juste valeur par le résultat</i>	<i>Détenus à des fins de transaction</i>	<i>Avec option à la juste valeur par le résultat</i>	<i>Détenus à des fins de transaction</i>
Balance au 1^{er} janvier	11 299 450	0	8 193 270	0
Acquisition	7 817 041	2 156	11 277 534	
Changement de juste valeur	-1 773 303		-491 073	
Remboursement	152 124		-3 935 875	
Transfert de N2 vers N3	702 506		469 093	
Transfert de N3 vers N2	-2 922 582		-527 756	
Compensation des actifs et passifs	-2 821 082		-3 685 742	
Balance au 31 décembre	12 454 154	2 156	11 299 450	0

Transfert du Niveau 3 vers le Niveau 2:

Comme décrit dans la Note 3.5 « Juste valeur des instruments financiers », les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et si les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Pour les maturités longues, ces données de consensus ne sont pas observables. C'est le cas de la volatilité implicite retenue pour la valorisation des options à échéance de plus de cinq ans. Toutefois, lorsque la durée résiduelle de l'instrument tombe en dessous de cinq ans, sa juste valeur devient sensible à des paramètres observables.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes ou de fraudes causées par des défauts ou des défaillances dans les procédures et systèmes internes, l'erreur humaine ou des événements extérieurs, y compris les risques informatiques et les risques de gestion. Une attention particulière est portée au risque de conformité, qui bénéficie d'une surveillance renforcée.

La Société participe à l'effort visant à renforcer la gestion et le suivi du risque opérationnel dirigé par le Groupe Société Générale. Cet effort est mené par la Direction des Risques Opérationnels, qui rapporte à la Direction des Risques du Groupe Société Générale, et est relayée par les différentes unités de suivi du risque opérationnel à l'échelle du groupe chargées de la mise en œuvre des politiques et directives émises par le Groupe Société Générale et du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

- suite -

21. Gestion des risques (suite)

Le dispositif de surveillance repose principalement sur quatre processus supervisés par les services des risques opérationnels : l'auto-évaluation des risques périodiques et des contrôles (RCSA), la collecte de données internes sur les pertes dues au risque opérationnel avec des rapports exhaustifs en temps réel des incidents, l'analyse de modèles, un système de contrôle permanent.

Ces procédures sont complétées par une unité de gestion de crise et un plan de continuité d'activité (Business Continuity Plan – « BCP »).

22. Événements postérieurs à la clôture

Par des résolutions adoptées le 12 janvier 2016, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la Société d'EUR 2 000 080 à EUR 2 000 120 par l'émission d'une action nouvelle d'une valeur nominale d'EUR 40 souscrite par l'actionnaire unique. Le capital social représente, après cette augmentation, 50 003 actions d'une valeur nominale inchangée. Cette augmentation a résulté pour la société en une allocation d'EUR 85 295 604 d'excédent de capital.

Par des résolutions adoptées le 26 février 2016, le Conseil de Surveillance accepte le changement au sein du Directoire. Ainsi, suite à la démission de Mme Valérie Dumortier, un nouveau directeur a été nommé : M. Arnaud Serres, demeurant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92987, Paris La Défense 7, France (remplaçant ainsi, le membre sortant du Directoire).